

1^{er} février 2021

Procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} février 2021 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 1^{er} février 2021 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs et par voie de visioconférence.

Étaient présents siège numéro 1 : Mme Vicky Lauzier
siège numéro 2 : M. Jean Collard
siège numéro 3 : M. Roger Collard
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire M. Pierre Laflamme.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et secrétaire trésorière.

15-21

RÉSOLUTION SUR LA VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton siège en séance ordinaire ce 1^{er} février 2021 en présentiel et par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 février 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des

officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

« Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel et par visioconférence.

16-21

DIFFUSION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, des exigences s'appliquent aux séances ordinaire ou extraordinaire du conseil d'une municipalité. Une telle séance doit être rendue publique par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil municipal et le résultat de leur délibération.

Il est proposé Philippe Roy et résolu à l'unanimité des élus de procéder à un enregistrement audio de la réunion.

17-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Roger Collard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

18-21

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 27 JANVIER 2021

épargne courant	195 087.37\$
épargne rachetable	300 000.00\$
épargne régulière	100 000.00\$
avantage entreprise	241 524.10\$
TOTAL	836 611.47\$

CAISSE RECETTES AU 28 JANVIER 2021

TOTAL DES RECETTES	4 063.53\$
---------------------------	-------------------

19-21

LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 61 112.49\$.

La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	43 094.22\$
SALAIRES PAYÉS :	<u>18 028.27\$</u>
	61 112.49\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

20-21

DÉPÔT D'UNE LISTE DES TAXES IMPAYÉES

Une liste confidentielle des taxes impayées est présentée au conseil municipal.

Après consultation de la liste, il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un dernier avis recommandé soit envoyé aux contribuables pour les taxes et sommes impayées au 31 décembre 2020.

Les taxes impayées avant le 31 décembre 2019 devront être payées au complet.

En ce qui concerne les taxes impayées de l'année 2020, en raison de la pandémie, des ententes de paiements seront possibles.

Le délai accordé pour effectuer les paiements est le 2 mars 2021, à défaut de paiement, les contribuables pourraient être soumis à la procédure prévue à l'article 1022 du code municipal, soit la vente pour non-paiement des taxes.

21-21

SUBVENTION AUX LOISIRS : MODALITÉS DE
REMBOURSEMENT POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accorde des subventions aux enfants qui suivent des cours de piano, karaté, natation, hockey, etc... de 0 à 17 ans, étudiant et résidant de notre municipalité. La subvention est de 50% du coût d'inscription des cours pour un montant maximum de 250\$ par année par enfant.

Il est à noter que pour les cours ou sports suivis à Acton Vale, les enfants ne sont plus éligibles à la subvention municipale considérant que la municipalité verse déjà une contribution pour la tarification de non-résident à la ville d'Acton Vale à même la quote-part de la MRC d'Acton.

Afin d'obtenir la subvention, les parents ou tuteurs doivent remplir un formulaire qui est disponible durant toute l'année au bureau municipal.

Il y a une date limite pour présenter les demandes de remboursements. Il est à noter que les demandes reçues après la date limite, fixée au cours du mois de novembre, seront traitées l'année suivante. *Par contre, la demande de remboursement devra être faite dans les 12 mois de la date indiquée sur le reçu.*

22-21

ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

Des soumissions pour l'abat poussière ont été demandées pour l'année 2021 aux fournisseurs suivants, voici les résultats :

-les Entreprises Bourget :	0.3680\$ du litre
-Enviro solutions :	0.36\$ du litre
-Somavrac :	0.3815\$ du litre

Au prix, s'ajoute les taxes.

Une vérification sera faite pour confirmer si le transport est inclus pour Environ solutions.

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accorde le contrat à la compagnie Enviro solutions si le transport est inclus ou au plus bas soumissionnaire conforme.

23-21

OFFRE DE PANNEAU D’AFFICHAGE POUR UNE
CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE L’UNION DES
PRODUCTEURS AGRICOLES DE LA RIVIÈRE NOIRE

Le MTQ, en collaboration avec l’UPA, a développé une affiche qui vise à sensibiliser les usagers de la route aux risques associés à la circulation dans les zones agricoles.

La campagne de sensibilisation a débuté en 2018 et se poursuit toujours. Le Syndicat de l’UPA de la rivière Noire demande à toutes les municipalités de la MRC d’Acton leur participation en installant une affiche sur leur territoire. Chaque municipalité qui commande une affiche de 4x8 avec le logo de la municipalité, le syndicat accepte de contribuer pour une fois 100\$.

Il est proposé par Roger Collard et résolu à l’unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte la demande et va procéder à l’achat d’une pancarte qui sera installée sur notre territoire.

24-21

DEMANDE D’HYDRO QUÉBEC POUR NOMMER UN
REPRÉSENTANT AUTORISÉ (ADMINISTRATEUR
PRINCIPAL)

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l’unanimité des conseillers que Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et secrétaire trésorière, soit nommée représentante autorisée (administrateur principal) auprès d’Hydro Québec.

25-21

CONFECTION D’ACCROCHE PORTE POUR PRÉVENTION
INCENDIE

Il a été suggéré par Mme Amélie Côté-Lambert, technicienne en prévention incendie pour notre municipalité, que des accroche-portes soient confectionnés afin de laisser aux résidences en cas d’absence des propriétaires lors des visites pour les risques faibles.

Des soumissions ont été demandées à Sercost et les Impressions Lego. La commande sera donnée pour les municipalités de la MRC d’Acton.

Il est proposé par Jean Collard et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter l’offre de confection d’accroche-porte au montant de 39.72\$ pour un lot de 100.

26-21

COTISATION ANNUELLE À L'ASSOCIATION DES CHEFS
EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE Richard Hébert est directeur du service incendie de notre municipalité ;

ATTENDU QUE Richard Hébert n'occupe plus le poste de directeur du service incendie de Wickham avec qui nous partageons les coûts de formation et de cotisation membre de cette association ;

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil paie la cotisation membre actif de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au montant de 316.64\$ pour l'année 2021.

RAPPORTS

-Pierre Laflamme : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, transition nouveau contrat ;

-Philippe Roy : Comité de transition pour l'église, les prochaines réunions se tiendront le troisième jeudi du mois.

Une lettre sera envoyée aux citoyens pour les informer d'une démarche de transition de l'église.

La municipalité collabore à l'étude du projet.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

-communication de l'ADMQ sur le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 29 janvier et au 5 février ;

-infolettre de la FQM ;

-suivi du Ministère des transports sur la résolution de la municipalité pour l'amélioration de la signalisation de l'intersection du rang Brodeur ;

-FQM lettre adressée à Mme Geneviève Guilbaut, vice-première ministre du Québec, pour reporter les échéances de paiement de la somme payable à la Sûreté du Québec et une demande de compensation financière pour les opérations liées aux impacts économiques de la Covid-19 ;

-subvention de 11 119.83\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020 ;

-Elections Québec au sujet des élections 2021 ;

-enveloppe locale du programme Fonds aux projets structurants ;

-tableau des heures travaillées par les bénévoles de la bibliothèque municipale pour l'année 2020 ;

- avis public d'entrée en vigueur du règlement numéro 370-20 relatif à la circulation ;
- avis public d'entrée en vigueur du règlement numéro 369-20 relatif au taux de taxes 2021 ;
- avis public de la MRC d'Acton du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil pour 2021 ;
- avis public de la MRC d'Acton du règlement relatif à l'imposition des quotes-parts ;
- avis public de la MRC d'Acton du règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle ;
- Elections Québec, transmission des avis aux propriétaires uniques et copropriétaires indivis d'un immeuble (électeurs non domiciliés) ;
- Centre des services scolaire de Saint-Hyacinthe, nouveau directeur général M. Jean Pierre Bédard ;
- bulletin paroissial de la Fabrique de Saint-Nazaire dans lequel est mentionné des remerciements à la municipalité pour la participation financière pour l'éclairage de l'église et les bacs à fleurs durant l'été ;
- mise à jour des coordonnées à la Sécurité civile et sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie ;
- point d'information du Centre des opérations gouvernementales sur l'annonce d'une tempête ;
- document d'information sur les services de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;
- signature de l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement pour l'adhésion de la municipalité de Ste-Christine.

VARIA

27-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 heures 55.

Pierre Laflamme
Maire

Guylaine Bourgoïn, GMA
Directrice générale et
secrétaire trésorière